



## Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole nutritionnelle

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. **Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.**

## Objectifs et Résultats Attendus

Les objectifs de ce programme sont d'assurer la mise en œuvre des programmes prévus dans le Programme National d'Investissement Agricole, de mettre en place un Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA, de suivre et d'évaluer l'exécution des activités programmées. Les organes mis en place à ce sujet sont : (i) le Comité National de Coordination et de Surveillance et (ii) le dispositif de suivi-évaluation.

## Activités

Les activités à mettre en œuvre sont organisées en sous-programmes. L'année 2007 constitue la base et 2015 la cible.

## Coût estimatif

Le coût global du programme est évalué à 5 milliards de FCFA.

## SOUS-PROGRAMME

### I. COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION ET DE SURVEILLANCE

#### Objectif :

Le rôle de ce Comité, composé des représentants des partenaires du développement agricole, est : (i) d'approuver les plans stratégiques et d'actions de mise en œuvre du PNIA, (ii) de définir les priorités de réalisation des actions, (iii) de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets, (iv) de surveiller et de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ce programme.

#### Activités

- i) Conduite d'une évaluation interministérielle et d'une revue annuelle des dépenses publiques dans le secteur agricole.
- ii) Mise en place d'un cadre de concertation (think-tank) impliquant les bailleurs et les partenaires au développement, les chercheurs et les experts, et les

différents acteurs intervenant dans le secteur agricole pour une meilleure synergie des actions dans le secteur agricole.

Coût estimatif : 3,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

## 2. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

#### Objectif :

Le rôle du dispositif est de mesurer le degré de mise en œuvre du PNIA et d'évaluer son impact, de s'assurer qu'il s'exécute conformément aux procédures définies d'un commun accord entre toutes les parties prenantes. La direction chargée de la planification agricole est l'institution de pilotage de ce dispositif sous la coordination du Secrétariat Général du MAEP. Pour mener à bien cette mission, il faudra : (i) mettre en place un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation ; (ii) élaborer des procédures de suivi des actions stratégiques ; (iii) élaborer des procédures d'évaluation des actions ; (iv) définir les principaux indicateurs à suivre et organiser la collecte, le traitement et l'analyse des données ; et (v) analyser et publier les résultats.

Le SAKSS permettra d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays, à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Il fournira un cadre de travail au sein duquel les produits ciblés de la connaissance, provenant de stratégies pertinentes de recherches, d'analyses objectives et de données locales fiables peuvent être disponibles et utilisés lors des processus de prise de décision liés à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes. Le travail du noyau s'articulera autour de quatre composantes principales : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances, le renforcement de capacités, la coordination et la gouvernance. Il facilitera la revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA qui s'opèrent à trois différents niveaux : (i) la revue des progrès au niveau national (ii) la revue par les pairs au niveau régional et (iii) la revue mutuelle au niveau continental.

Coût estimatif : 1,9 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

**Tableau I – Coûts programme 6 : Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole (millions de FCFA)**

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2011	Coûts 2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
I. Comité National de Coordination et de Surveillance	1 055,70	2 111,40	3 167,10	200,36	2 966,74
2. Dispositif de suivi-évaluation	814,19	1 053,76	1 867,95	0,00	1 867,95
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>1 869,89</b>	<b>3 165,16</b>	<b>5 035,05</b>	<b>200,36</b>	<b>4 834,69</b>